



Vente voiture avec problème mécanique mais ct de moins de 6 mois

Par **test42**, le **01/09/2010** à **15:51**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté une voiture il y a un mois, car la mienne avait subi un accrochage (reprise par l'assurance car économiquement pas réparable). Je pars à l'étranger et n'avais besoin de cette nouvelle voiture que pour un mois.rnrnLa personne qui me l'a vendue m'a menti sur un problème de ralenti, en me disant que c'était juste la vis de ralenti à resserrer. Cela n'a pas fonctionné, c'est quelque chose de plus important la voiture calant aussi lorsqu'on change de vitesse. La panne étant intermittente et ne s'étant pas manifestée lorsque je l'ai essayé, je me suis fait avoir. Le CT était récent (15 jours avant la vente), sans obligation de contre visite et ne mentionnait aucun problème de cet ordre.rnrnMaintenant à l'approche de mon départ je souhaite la revendre. Me retourner contre l'acheteur me prendrait trop de temps et contrecarrerait mes projets de départ par ailleurs. Quelle est la marche à suivre pour être réglo vis à vis du nouvel acquéreur et aussi éviter d'être inquiétée par la suite au sujet de cette panne?rnrnCordialement,rnrnNC